

Résolutions et décisions

adoptées par l'Assemblée générale
au cours de sa soixante-septième session

Volume II

Décisions

18 septembre – 24 décembre 2012

Assemblée générale

Documents officiels • Soixante-septième session

Supplément n° 49



Nations Unies • New York, 2013

NOTE

Les résolutions et décisions de l'Assemblée générale sont identifiées comme suit :

Sessions ordinaires

Jusqu'à la trentième session ordinaire, les résolutions de l'Assemblée générale étaient identifiées par un nombre en chiffres arabes suivi d'un nombre en chiffres romains entre parenthèses indiquant la session [par exemple : résolution 3363 (XXX)]. Lorsque plusieurs résolutions avaient été adoptées sous un même numéro, chacune d'elles était identifiée par une lettre majuscule placée entre les deux éléments [par exemple : résolution 3367 A (XXX), résolutions 3411 A et B (XXX), résolutions 3419 A à D (XXX)]. Les décisions n'étaient pas numérotées.

Depuis la trente et unième session, dans le cadre du nouveau système adopté pour les cotes des documents de l'Assemblée générale, les résolutions et décisions sont identifiées par un nombre en chiffres arabes, indiquant la session, suivi d'une barre oblique et d'un autre nombre en chiffres arabes (par exemple : résolution 31/1, décision 31/301). Lorsque plusieurs résolutions ou décisions ont été adoptées sous un même numéro, chacune d'elles est identifiée par une lettre majuscule placée après les deux éléments (par exemple : résolution 31/16 A, résolutions 31/6 A et B, décisions 31/406 A à E).

Sessions extraordinaires

Jusqu'à la septième session extraordinaire, les résolutions de l'Assemblée générale étaient identifiées par un nombre en chiffres arabes suivi, entre parenthèses, de l'initiale « S » (de l'anglais « *Special* ») et d'un nombre en chiffres romains indiquant la session [par exemple : résolution 3362 (S-VII)]. Les décisions n'étaient pas numérotées.

Depuis la huitième session extraordinaire, les résolutions et décisions sont identifiées par l'initiale « S » et un nombre en chiffres arabes indiquant la session, suivis d'une barre oblique et d'un autre nombre en chiffres arabes (par exemple : résolution S-8/1, décision S-8/11).

Sessions extraordinaires d'urgence

Jusqu'à la cinquième session extraordinaire d'urgence, les résolutions de l'Assemblée générale étaient identifiées par un nombre en chiffres arabes suivi, entre parenthèses, des initiales « ES » (de l'anglais « *Emergency Special* ») et d'un nombre en chiffres romains indiquant la session [par exemple : résolution 2252 (ES-V)]. Les décisions n'étaient pas numérotées.

Depuis la sixième session extraordinaire d'urgence, les résolutions et décisions sont identifiées par les initiales « ES » et un nombre en chiffres arabes indiquant la session, suivis d'une barre oblique et d'un autre nombre en chiffres arabes (par exemple : résolution ES-6/1, décision ES-6/11).

Dans chacune des séries décrites ci-dessus, la numérotation suit l'ordre d'adoption.

*

* *

Le présent volume contient les décisions adoptées par l'Assemblée générale du 18 septembre au 24 décembre 2012. Les résolutions adoptées par l'Assemblée pendant cette période, ainsi que la répartition des questions inscrites à l'ordre du jour, figurent dans le volume I. Les résolutions et décisions adoptées ultérieurement au cours de la soixante-septième session paraîtront dans le volume III.

Table des matières

Décisions

	<i>Page</i>
A. Élections et nominations	5
B. Autres décisions	14
1. Décisions adoptées sans renvoi à une grande commission	14
2. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Première Commission	21
3. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)	23
4. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Deuxième Commission.....	24
5. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Troisième Commission.....	27
6. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Cinquième Commission	32
7. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Sixième Commission.....	35

Annexe

Répertoire des décisions	37
--------------------------------	----

Décisions

Sommaire

<i>Numéro de décision</i>	<i>Titre</i>	<i>Page</i>
A. Élections et nominations		
67/401.	Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs	5
67/402.	Élection de cinq membres non permanents du Conseil de sécurité	5
67/403.	Élection de dix-huit membres du Conseil économique et social	5
67/404.	Élection de sept membres du Comité du programme et de la coordination.....	6
67/405.	Élection de dix-huit membres du Conseil des droits de l'homme.....	6
67/406.	Élection de trente membres de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international	7
67/407.	Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	8
67/408.	Nomination de membres du Comité des contributions.....	8
67/409.	Confirmation de la nomination de membres du Comité des placements	8
67/410.	Nomination de membres de la Commission de la fonction publique internationale.....	9
67/411.	Nomination de membres et de membres suppléants du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies.....	9
67/412.	Nomination de membres du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique	10
67/413.	Nomination d'un membre du Comité de l'information	10
67/414.	Élection de cinq membres du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix.....	10
67/415.	Nomination de membres du Comité des conférences	11
67/416.	Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 1994.....	11
67/417.	Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991.....	12
B. Autres décisions		
1. Décisions adoptées sans renvoi à une grande commission		
67/501.	Réunions d'organes subsidiaires durant la partie principale de la soixante-septième session.....	14
	Décision A	14
	Décision B	14
67/502.	Organisation de la soixante-septième session.....	14
67/503.	Débat général de la soixante-septième session de l'Assemblée générale	15
67/504.	Adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour	15
67/505.	Réunion de haut niveau sur l'état de droit aux niveaux national et international.....	15
67/506.	Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation	15
67/507.	Rapport du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 1994	15

Décisions

<i>Numéro de décision</i>	<i>Titre</i>	<i>Page</i>
67/508.	Rapport du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991	16
67/509.	Rapport du Conseil économique et social	16
67/510.	Rapport de la Cour internationale de Justice	16
67/511.	Communication faite par le Secrétaire général en vertu du paragraphe 2 de l'Article 12 de la Charte des Nations Unies	16
67/512.	Rapport du Conseil de sécurité	16
67/522.	Célébration du trentième anniversaire de l'ouverture à la signature de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer	16
67/554.	Points de l'ordre du jour que l'Assemblée générale doit encore examiner à sa soixante-septième session.....	16

2. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Première Commission

67/513.	Réduction des budgets militaires.....	21
67/514.	Maintien de la sécurité internationale – relations de bon voisinage, stabilité et développement en Europe du Sud-Est	21
67/515.	Rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale et du désarmement	21
67/516.	Missiles.....	21
67/517.	Transparence dans le domaine des armements	22
67/518.	Groupe de travail à composition non limitée sur la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement	22
67/519.	Revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement	23
67/520.	Projet de programme de travail et de calendrier de la Première Commission pour 2013.....	23
67/521.	Planification des programmes (Première Commission)	23

3. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

67/528.	Augmentation du nombre des membres du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.....	23
67/529.	Augmentation du nombre des membres du Comité de l'information.....	23
67/530.	Question de Gibraltar	24
67/531.	Projet de programme de travail et de calendrier de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) pour la soixante-huitième session de l'Assemblée générale	24
67/532.	Planification des programmes [Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)].....	24

4. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Deuxième Commission

67/543.	Programmes de communication pour le développement dans le système des Nations Unies	24
67/544.	Questions de politique macroéconomique	24
67/545.	Vers le développement durable de la mer des Caraïbes pour les générations actuelles et à venir	25
67/546.	Mondialisation et interdépendance.....	25

Décisions

<i>Numéro de décision</i>	<i>Titre</i>	<i>Page</i>
67/547.	Groupes de pays en situation particulière.....	25
67/548.	Activités opérationnelles de développement.....	25
67/549.	Programme de travail de la Deuxième Commission pour la soixante-huitième session de l'Assemblée générale.....	25
67/550.	Planification des programmes (Deuxième Commission).....	26

5. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Troisième Commission

67/533.	Mettre fin aux mutilations génitales féminines.....	27
67/534.	Documents examinés par l'Assemblée générale au titre de la question de la promotion de la femme.....	27
67/535.	Rapports examinés par l'Assemblée générale au titre de la question de la promotion et de la protection des droits de l'enfant.....	27
67/536.	Document examiné par l'Assemblée générale en rapport avec la question des droits des peuples autochtones.....	27
67/537.	Documents examinés par l'Assemblée générale au titre de la question de l'élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée.....	28
67/538.	Application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne.....	28
67/539.	Documents examinés par l'Assemblée générale au titre de la question de la promotion et de la protection des droits de l'homme.....	28
67/540.	Documents examinés par l'Assemblée générale au titre de la prévention du crime et de la justice pénale.....	30
67/541.	Programme de travail de la Troisième Commission pour la soixante-huitième session de l'Assemblée générale.....	30
67/542.	Planification des programmes (Troisième Commission).....	31

6. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Cinquième Commission

67/551.	Régime commun des Nations Unies.....	32
67/552.	Questions dont l'examen est reporté à une date ultérieure.....	32
67/553.	Situation budgétaire et financière des organismes des Nations Unies.....	34

7. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Sixième Commission

67/523.	Programme de travail provisoire de la Sixième Commission pour la soixante-huitième session de l'Assemblée générale.....	35
67/524.	Planification des programmes (Sixième Commission).....	36
67/525.	Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Conseil de coopération des États de langue turcique.....	36
67/526.	Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Conférence internationale des partis politiques asiatiques.....	36
67/527.	Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Chambre de commerce internationale.....	36

A. Élections et nominations

67/401. Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs

À sa 1^{re} séance plénière, le 18 septembre 2012, l'Assemblée générale, conformément à l'article 28 de son Règlement intérieur, a nommé membres de la Commission de vérification des pouvoirs pour sa soixante-septième session les États Membres suivants : ANGOLA, CHINE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, PÉROU, SEYCHELLES, SUÈDE, THAÏLANDE et TRINITÉ-ET-TOBAGO.

67/402. Élection de cinq membres non permanents du Conseil de sécurité

À sa 27^e séance plénière, tenue le 18 octobre 2012, l'Assemblée générale, conformément à l'Article 23 de la Charte des Nations Unies et à l'article 142 de son Règlement intérieur, a élu l'ARGENTINE, l'AUSTRALIE, le LUXEMBOURG, la RÉPUBLIQUE DE CORÉE et le RWANDA membres non permanents du Conseil de sécurité pour un mandat de deux ans prenant effet le 1^{er} janvier 2013 afin de remplacer les États ci-après, membres sortants : AFRIQUE DU SUD, ALLEMAGNE, COLOMBIE, INDE et PORTUGAL.

En conséquence, le Conseil de sécurité se compose des 15 États Membres suivants : ARGENTINE**, AUSTRALIE**, AZERBAÏDJAN*, CHINE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FRANCE, GUATEMALA*, LUXEMBOURG**, MAROC*, PAKISTAN*, RÉPUBLIQUE DE CORÉE**, ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD, RWANDA** et TOGO*.

* Mandat expirant le 31 décembre 2013.

** Mandat expirant le 31 décembre 2014.

67/403. Élection de dix-huit membres du Conseil économique et social

À sa 33^e séance plénière, le 8 novembre 2012, l'Assemblée générale, conformément à l'article 140 de son Règlement intérieur, a élu l'AUTRICHE, le DANEMARK, la NOUVELLE-ZÉLANDE et la SUÈDE membres du Conseil économique et social à compter du 1^{er} janvier 2013 pour le reste du mandat de l'ALLEMAGNE, la FINLANDE, l'AUSTRALIE et la SUISSE¹, respectivement.

À la même séance, l'Assemblée générale, conformément à l'Article 61 de la Charte des Nations Unies et à l'article 145 de son Règlement intérieur, a élu l'AFRIQUE DU SUD, l'ALBANIE, le BÉNIN, la BOLIVIE (ÉTAT PLURINATIONAL DE), le CANADA, la COLOMBIE, la CROATIE, les ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, HAÏTI, le KIRGHIZISTAN, le KOWEÏT, MAURICE, le NÉPAL, les PAYS-BAS, SAINT-MARIN, le SOUDAN, la TUNISIE et le TURKMÉNISTAN membres du Conseil économique et social pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2013 afin de remplacer les États ci-après, membres sortants : ARGENTINE, BAHAMAS, BANGLADESH, CANADA, CHILI, COMORES, ÉGYPTÉ, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, GHANA, IRAQ, ITALIE, MONGOLIE, PAYS-BAS, PHILIPPINES, RWANDA, SLOVAQUIE, UKRAINE et ZAMBIE.

En conséquence, le Conseil économique et social se compose des 54 États Membres suivants : AFRIQUE DU SUD***, ALBANIE***, AUTRICHE**, BÉLARUS**, BÉNIN***, BOLIVIE (ÉTAT PLURINATIONAL DE)***, BRÉSIL**, BULGARIE*, BURKINA FASO**, CAMEROUN*, CANADA***, CHINE*, COLOMBIE***, CROATIE***, CUBA**, DANEMARK*, EL SALVADOR**, ÉQUATEUR*, ESPAGNE**, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE***, ÉTHIOPIE**, FÉDÉRATION DE RUSSIE*, FRANCE**, GABON*, HAÏTI***, INDE**, INDONÉSIE**, IRLANDE**, JAPON**, KIRGHIZISTAN***, KOWEÏT***, LESOTHO**, LETTONIE*, LIBYE**, MALAWI*, MAURICE***, MEXIQUE*, NÉPAL***, NICARAGUA*, NIGÉRIA**, NOUVELLE-ZÉLANDE*, PAKISTAN*, PAYS-BAS***, QATAR*, RÉPUBLIQUE DE CORÉE*, RÉPUBLIQUE DOMINICAINE**, ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD*, SAINT-MARIN***, SÉNÉGAL*, SOUDAN***, SUÈDE*, TUNISIE***, TURKMÉNISTAN*** et TURQUIE**.

* Mandat expirant le 31 décembre 2013.

** Mandat expirant le 31 décembre 2014.

*** Mandat expirant le 31 décembre 2015.

¹ A/67/485.

67/404. Élection de sept membres du Comité du programme et de la coordination

À sa 34^e séance plénière, le 12 novembre 2012, l'Assemblée générale, sur la base des candidatures proposées par le Conseil économique et social² et conformément à l'annexe de la résolution 2008 (LX) du Conseil, en date du 14 mai 1976, et au paragraphe 1 de la résolution 1987/94 du Conseil, en date du 4 décembre 1987, ainsi qu'à la décision 42/450 de l'Assemblée, en date du 17 décembre 1987, a élu le BOTSWANA, la FÉDÉRATION DE RUSSIE, la FRANCE, le PÉROU et la RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE membres du Comité du programme et de la coordination pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2013 afin de pourvoir cinq des sept sièges laissés vacants par les États ci-après, membres sortants : COMORES, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FRANCE, HAÏTI, ISRAËL, NAMIBIE et VENEZUELA (RÉPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU).

À sa 56^e séance plénière, le 14 décembre 2012, l'Assemblée générale a élu EL SALVADOR membre du Comité du programme et de la coordination pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2013³.

À la même séance, l'Assemblée générale a été informée qu'une élection aurait lieu à une date ultérieure, sur la base des candidatures proposées par le Conseil économique et social, pour la désignation d'un membre parmi les États d'Europe occidentale et autres États pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2013⁴.

En conséquence, le Comité du programme et de la coordination se compose des 29 États Membres suivants : ALGÉRIE*, ANTIGUA-ET-BARBUDA*, ARGENTINE**, BÉLARUS**, BÉNIN*, BOTSWANA***, BRÉSIL**, BULGARIE**, CAMEROUN**, CHINE*, CUBA**, EL SALVADOR***, ÉRYTHRÉE*, FÉDÉRATION DE RUSSIE***, FRANCE***, GUINÉE**, GUINÉE-BISSAU**, IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'**), ITALIE**, JAPON*, KAZAKHSTAN**, MALAISIE**, PAKISTAN**, PÉROU***, RÉPUBLIQUE DE CORÉE*, RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA**, RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE***, URUGUAY** et ZIMBABWE**.

* Mandat expirant le 31 décembre 2013.

** Mandat expirant le 31 décembre 2014.

*** Mandat expirant le 31 décembre 2015.

67/405. Élection de dix-huit membres du Conseil des droits de l'homme

À sa 34^e séance plénière, le 12 novembre 2012, l'Assemblée générale, conformément à ses résolutions 60/251 du 15 mars 2006 et 65/281 du 17 juin 2011, a élu l'ALLEMAGNE, l'ARGENTINE, le BRÉSIL, la CÔTE D'IVOIRE, les ÉMIRATS ARABES UNIS, l'ESTONIE, les ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, l'ÉTHIOPIE, le GABON, l'IRLANDE, le JAPON, le KAZAKHSTAN, le KENYA, le MONTÉNÉGRRO, le PAKISTAN, la RÉPUBLIQUE DE CORÉE, la SIERRA LEONE et le VENEZUELA (RÉPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU) membres du Conseil des droits de l'homme pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2013 afin de pourvoir les sièges laissés vacants par l'ARABIE SAOUDITE, le BANGLADESH, la BELGIQUE, le CAMEROUN, la CHINE, CUBA, DJIBOUTI, les ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, la FÉDÉRATION DE RUSSIE, la HONGRIE, la JORDANIE, le KIRGHIZISTAN, MAURICE, le MEXIQUE, le NIGÉRIA, la NORVÈGE, le SÉNÉGAL et l'URUGUAY, dont les mandats étaient arrivés à expiration.

En conséquence, le Conseil des droits de l'homme se compose des 47 États Membres suivants⁵ : ALLEMAGNE***, ANGOLA*, ARGENTINE***, AUTRICHE**, BÉNIN**, BOTSWANA**, BRÉSIL***, BURKINA FASO**, CHILI**, CONGO**, COSTA RICA**, CÔTE D'IVOIRE***, ÉMIRATS ARABES UNIS***, ÉQUATEUR*, ESPAGNE*, ESTONIE***, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE***, ÉTHIOPIE***, GABON***, GUATEMALA*, INDE**, INDONÉSIE**, IRLANDE***, ITALIE**, JAPON***, KAZAKHSTAN***, KENYA***, KOWEÏT**, LIBYE*, MALAISIE*, MALDIVES*,

² Voir A/67/125/Rev.1 ; voir également les décisions 2012/201 A et B du Conseil économique et social.

³ Voir A/67/125/Rev.1/Add.1 ; voir également la décision 2012/201 C du Conseil économique et social.

⁴ Comme également indiqué dans le document A/67/125/Rev.1/Add.1 et dans la décision 2012/201 C, il reste quatre sièges à pourvoir parmi les États d'Europe occidentale et autres États pour des membres dont le mandat prendrait effet à la date de l'élection et expirerait le 31 décembre 2014.

⁵ L'Angola, le Burkina Faso, le Chili, les États-Unis d'Amérique et le Qatar accomplissent leur second mandat consécutif. Conformément à la résolution 60/251, les membres du Conseil des droits de l'homme ne sont pas immédiatement rééligibles après deux mandats consécutifs.

MAURITANIE*, MONTÉNÉGRO***, OUGANDA*, PAKISTAN***, PÉROU**, PHILIPPINES**, POLOGNE*, QATAR*, RÉPUBLIQUE DE CORÉE***, RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA*, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE**, ROUMANIE**, SIERRA LEONE***, SUISSE*, THAÏLANDE* et VENEZUELA (RÉPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU)***.

* Mandat expirant le 31 décembre 2013.

** Mandat expirant le 31 décembre 2014.

*** Mandat expirant le 31 décembre 2015.

67/406. Élection de trente membres de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international

À sa 37^e séance plénière, le 14 novembre 2012, l'Assemblée générale, en application des paragraphes 1 à 3 de la section II de sa résolution 2205 (XXI) du 17 décembre 1966, tels que modifiés par le paragraphe 8 de sa résolution 3108 (XXVIII) du 12 décembre 1973 et par l'alinéa *b* du paragraphe 10 de sa résolution 31/99 du 15 décembre 1976, ainsi que de sa résolution 57/20 du 19 novembre 2002, a élu l'ALLEMAGNE, l'ARMÉNIE, la BULGARIE, le CAMEROUN, la CHINE, la CÔTE D'IVOIRE, le DANEMARK, EL SALVADOR, l'ÉQUATEUR, la FÉDÉRATION DE RUSSIE, la FRANCE, la GRÈCE, le HONDURAS, la HONGRIE, l'INDONÉSIE, le JAPON, le KOWEÏT, le LIBÉRIA, la MALAISIE, la MAURITANIE, le MEXIQUE, la NAMIBIE, le PANAMA, la RÉPUBLIQUE DE CORÉE, le ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD, la SIERRA LEONE, SINGAPOUR, la SUISSE et la ZAMBIE membres de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international pour un mandat de six ans prenant effet le 8 juillet 2013, afin de pourvoir les sièges laissés vacants par l'AFRIQUE DU SUD, l'ALLEMAGNE, l'ARMÉNIE, BAHREÏN, le BÉNIN, la BOLIVIE (ÉTAT PLURINATIONAL DE), la BULGARIE, le CAMEROUN, le CANADA, le CHILI, la CHINE, l'ÉGYPTE, EL SALVADOR, la FÉDÉRATION DE RUSSIE, la FRANCE, la GRÈCE, le HONDURAS, le JAPON, la LETTONIE, la MALAISIE, MALTE, le MAROC, le MEXIQUE, la NAMIBIE, la NORVÈGE, la RÉPUBLIQUE DE CORÉE, le ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD, le SÉNÉGAL, SINGAPOUR et SRI LANKA.

À sa 56^e séance plénière, le 14 décembre 2012, l'Assemblée générale a élu le CANADA pour un mandat de six ans prenant effet le 8 juillet 2013.

À la même séance, l'Assemblée générale a élu le BÉLARUS membre de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international pour le reste du mandat de la RÉPUBLIQUE TCHÈQUE⁶, soit pour un mandat prenant effet le 8 juillet 2013, premier jour de la quarante-sixième session de la Commission, et expirant la veille de l'ouverture de la quarante-neuvième session de la Commission, en 2016.

En conséquence, la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international se compose des 60 États Membres suivants : ALGÉRIE*, ALLEMAGNE**, ARGENTINE*, ARMÉNIE**, AUSTRALIE*, AUTRICHE*, BÉLARUS*, BOTSWANA*, BRÉSIL*, BULGARIE**, CAMEROUN**, CANADA**, CHINE**, COLOMBIE*, CÔTE D'IVOIRE**, CROATIE*, DANEMARK**, EL SALVADOR**, ÉQUATEUR**, ESPAGNE*, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE*, FÉDÉRATION DE RUSSIE**, FIDJI*, FRANCE**, GABON*, GÉORGIE*, GRÈCE**, HONDURAS**, HONGRIE**, INDE*, INDONÉSIE**, IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D')*, ISRAËL*, ITALIE*, JAPON**, JORDANIE*, KENYA*, KOWEÏT**, LIBÉRIA**, MALAISIE**, MAURICE*, MAURITANIE**, MEXIQUE**, NAMIBIE**, NIGÉRIA*, OUGANDA*, PAKISTAN*, PANAMA**, PARAGUAY*, PHILIPPINES*, RÉPUBLIQUE DE CORÉE**, ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD**, SIERRA LEONE**, SINGAPOUR**, SUISSE**, THAÏLANDE*, TURQUIE*, UKRAINE*, VENEZUELA (RÉPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU)* et ZAMBIE**.

* Mandat expirant la veille de l'ouverture de la quarante-neuvième session de la Commission en 2016.

** Mandat expirant la veille de l'ouverture de la cinquante-deuxième session de la Commission en 2019.

⁶ Voir A/67/572.

67/407. Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

À sa 40^e séance plénière, le 19 novembre 2012, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission⁷, a nommé les personnes ci-après membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2013 : M. Mohanad Al-Musawi, M^{me} Jasminka Dinić, M. Conrod Hunte, M. Babou Sene et M. Tesfa Alem Seyoum.

En conséquence, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires se compose des membres suivants : M. Mohanad AL-MUSAWI (*Iraq*)^{***}, M. Bruno BRANT (*Brésil*)^{**}, M. Pavel CHERNIKOV (*Fédération de Russie*)^{**}, M^{me} Jasminka DINIĆ (*Croatie*)^{***}, M. Conrod HUNTE (*Antigua-et-Barbuda*)^{***}, M^{me} Namgya C. KHAMPA (*Inde*)^{*}, M. Dietrich LINGENTHAL (*Allemagne*)^{**}, M. Peter MADDENS (*Belgique*)^{*}, M. Richard MOON (*Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord*)^{*}, M. Jean Christian OBAME (*Gabon*)^{**}, M. Carlos RUIZ MASSIEU (*Mexique*)^{*}, M. Babou SENE (*Sénégal*)^{***}, M. Tesfa Alem SEYOUM (*Érythrée*)^{***}, M. Akira SUGIYAMA (*Japon*)^{*}, M. David TRAYSTMAN (*États-Unis d'Amérique*)^{**} et M. ZHANG Wanhai (*Chine*)^{*}.

* Mandat expirant le 31 décembre 2013.

** Mandat expirant le 31 décembre 2014.

*** Mandat expirant le 31 décembre 2015.

67/408. Nomination de membres du Comité des contributions

À sa 40^e séance plénière, le 19 novembre 2012, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission⁸, a nommé les personnes ci-après membres du Comité des contributions pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2013 : M. Andrzej T. Abraszewski, M. Syed Yawar Ali, M. Ihor V. Humennyi, M^{me} Susan M. McLurg, M. Josiel Motumisi Tawana et M. Kazuo Watanabe.

En conséquence, le Comité des contributions se compose des membres suivants : M. Andrzej T. ABRASZEWSKI (*Pologne*)^{***}, M. Joseph ACAKPO-SATCHIVI (*Bénin*)^{*}, M. Syed Yawar ALI (*Pakistan*)^{***}, M. Gordon ECKERSLEY (*Australie*)^{*}, M. Bernardo GREIVER DEL HOYO (*Uruguay*)^{*}, M. Ihor V. HUMENNYI (*Ukraine*)^{***}, M^{me} NneNne IWUJI-EME (*Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord*)^{**}, M. Nikolay LOZINSKIY (*Fédération de Russie*)^{**}, M^{me} Susan M. MCLURG (*États-Unis d'Amérique*)^{***}, M. Juan Mbomio NDONG MANGUE (*Guinée équatoriale*)^{*}, M. Pedro Luis PEDROSO CUESTA (*Cuba*)^{*}, M^{me} Gönke ROSCHER (*Allemagne*)^{**}, M. Henrique da Silveira SARDINHA PINTO (*Brésil*)^{**}, M. Thomas SCHLESINGER (*Autriche*)^{*}, M. SUN Xudong (*Chine*)^{**}, M. Josiel Motumisi TAWANA (*Afrique du Sud*)^{***}, M. Kazuo WATANABE (*Japon*)^{***} et M. YOO Dae-jong (*République de Corée*)^{**}.

* Mandat expirant le 31 décembre 2013.

** Mandat expirant le 31 décembre 2014.

*** Mandat expirant le 31 décembre 2015.

67/409. Confirmation de la nomination de membres du Comité des placements

À sa 40^e séance plénière, le 19 novembre 2012, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission⁹, a confirmé le renouvellement par le Secrétaire général du mandat de M^{me} Linah K. Mohohlo et M. Emilio J. Cárdenas comme membres du Comité des placements respectivement pour une période de trois ans et une période d'un an, prenant effet le 1^{er} janvier 2013.

⁷ A/67/559, par. 7.

⁸ A/67/560, par. 4.

⁹ A/67/561, par. 5.

En conséquence, le Comité des placements se compose des membres suivants : M. Masakazu ARIKAWA (*Japon*)**, M. Emilio J. CÁRDENAS (*Argentine*)*, M. Madhav DHAR (*Inde*)**, M. Simon JIANG (*Chine*)*, M. Achim KASSOW (*Allemagne*)*, M. Nemir KIRDAR (*Iraq*)**, M. William J. MCDONOUGH (*États-Unis d'Amérique*)*, M^{me} Linah K. MOHOLO (*Botswana*)*** et M^{me} Dominique SENEQUIER (*France*)**.

À la même séance, l'Assemblée générale, également sur la recommandation de la Cinquième Commission¹⁰, a décidé de reconduire dans ses fonctions de membre ad hoc M. Ivan PICTET (*Suisse*) et a nommé M. Gumersindo OLIVEROS (*Espagne*) et M^{me} Cecilia REYES (*Philippines*) membres ad hoc du Comité des placements pour un mandat d'un an prenant effet le 1^{er} janvier 2013.

* Mandat expirant le 31 décembre 2013.

** Mandat expirant le 31 décembre 2014.

*** Mandat expirant le 31 décembre 2015.

67/410. Nomination de membres de la Commission de la fonction publique internationale

À sa 40^e séance plénière, le 19 novembre 2012, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission¹¹, a nommé M. Fatih Bouayad-Agha, M. Sergei V. Garmonin, M. Mohamed Mijarul Quayes, M. Wang Xiaochu et M. El Hassane Zahid membres de la Commission de la fonction publique internationale pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1^{er} janvier 2013.

En conséquence, la Commission de la fonction publique internationale se compose des membres suivants : M. Kingston Papie RHODES (*Sierra Leone*)**, Président ; M. Wolfgang STÖCKL (*Allemagne*)*, Vice-Président ; M^{me} Marie-Françoise BECHTEL (*France*)**, M. Daasebre Oti BOATENG (*Ghana*)**, M. Fatih BOUAYAD-AGHA (*Algérie*)***, M. Minoru ENDO (*Japon*)*, M^{me} Carleen GARDNER (*Jamaïque*)**, M. Sergei V. GARMONIN (*Fédération de Russie*)***, M. Luis Mariano HERMOSILLO SOSA (*Mexique*)*, M^{me} Lucretia MYERS (*États-Unis d'Amérique*)*, M. Mohamed Mijarul QUAYES (*Bangladesh*)***, M. Gian Luigi VALENZA (*Italie*)*, M. WANG Xiaochu (*Chine*)***, M. Eugeniusz WYZNER (*Pologne*)** et M. El Hassane ZAHID (*Maroc*)***.

* Mandat expirant le 31 décembre 2013.

** Mandat expirant le 31 décembre 2014.

*** Mandat expirant le 31 décembre 2016.

67/411. Nomination de membres et de membres suppléants du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies

À sa 40^e séance plénière, le 19 novembre 2012, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission¹², a nommé M. Dmitry S. Chumakov, M^{me} Valeria María González Posse, M. Hitoshi Kozaki, M. Gerhard Küntzle, M. Lovemore Mazemo, M. Philip Richard Okanda Owade, M. Md. Mustafizur Rahman et M. Thomas A. Repasch, Jr. membres et membres suppléants du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1^{er} janvier 2013.

En conséquence, le Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies se compose des membres suivants : M. Dmitry S. CHUMAKOV (*Fédération de Russie*), M^{me} Valeria María GONZÁLEZ POSSE (*Argentine*), M. Hitoshi KOZAKI (*Japon*), M. Gerhard KÜNTZLE (*Allemagne*), M. Lovemore MAZEMO (*Zimbabwe*), M. Philip Richard OKANDA OWADE (*Kenya*), M. Md. Mustafizur RAHMAN (*Bangladesh*) et M. Thomas A. REPASCH, Jr. (*États-Unis d'Amérique*).

¹⁰ Ibid., par. 6.

¹¹ A/67/562, par. 4.

¹² A/67/563, par. 4.

67/412. Nomination de membres du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

À sa 59^e séance plénière, le 18 décembre 2012, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)¹³, a nommé l'ARMÉNIE, le COSTA RICA et la JORDANIE membres du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

En conséquence, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique se compose des 74 États Membres suivants¹⁴ : AFRIQUE DU SUD, ALBANIE, ALGÉRIE, ALLEMAGNE, ARABIE SAOUDITE, ARGENTINE, ARMÉNIE, AUSTRALIE, AUTRICHE, AZERBAÏDJAN, BELGIQUE, BÉNIN, BOLIVIE (ÉTAT PLURINATIONAL DE), BRÉSIL, BULGARIE, BURKINA FASO, CAMEROUN, CANADA, CHILI, CHINE, COLOMBIE, COSTA RICA, CUBA, ÉGYPTÉ, ÉQUATEUR, ESPAGNE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FRANCE, GRÈCE, HONGRIE, INDE, INDONÉSIE, IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'), IRAQ, ITALIE, JAPON, JORDANIE, KAZAKHSTAN, KENYA, LIBAN, LIBYE, MALAISIE, MAROC, MEXIQUE, MONGOLIE, NICARAGUA, NIGER, NIGÉRIA, PAKISTAN, PAYS-BAS, PÉROU, PHILIPPINES, POLOGNE, PORTUGAL, RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE, RÉPUBLIQUE DE CORÉE, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, ROUMANIE, ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD, SÉNÉGAL, SIERRA LEONE, SLOVAQUIE, SOUDAN, SUÈDE, SUISSE, TCHAD, THAÏLANDE, TUNISIE, TURQUIE, UKRAINE, URUGUAY, VENEZUELA (RÉPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU) et VIET NAM.

67/413. Nomination d'un membre du Comité de l'information

À sa 59^e séance plénière, le 18 décembre 2012, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)¹⁵, a nommé OMAN membre du Comité de l'information.

En conséquence, le Comité de l'information se compose des 114 États Membres suivants¹⁶ : AFRIQUE DU SUD, ALGÉRIE, ALLEMAGNE, ANGOLA, ANTIGUA-ET-BARBUDA, ARABIE SAOUDITE, ARGENTINE, ARMÉNIE, AUTRICHE, AZERBAÏDJAN, BANGLADESH, BÉLARUS, BELGIQUE, BELIZE, BÉNIN, BRÉSIL, BULGARIE, BURKINA FASO, BURUNDI, CAP-VERT, CHILI, CHINE, CHYPRE, COLOMBIE, CONGO, COSTA RICA, CÔTE D'IVOIRE, CROATIE, CUBA, DANEMARK, ÉGYPTÉ, EL SALVADOR, ÉQUATEUR, ESPAGNE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, ÉTHIOPIE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FINLANDE, FRANCE, GABON, GÉORGIE, GHANA, GRÈCE, GUATEMALA, GUINÉE, GUYANA, HONGRIE, ÎLES SALOMON, INDE, INDONÉSIE, IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'), IRLANDE, ISLANDE, ISRAËL, ITALIE, JAMAÏQUE, JAPON, JORDANIE, KAZAKHSTAN, KENYA, LIBAN, LIBÉRIA, LIBYE, LUXEMBOURG, MADAGASCAR, MALTE, MAROC, MEXIQUE, MONACO, MONGOLIE, MOZAMBIQUE, NÉPAL, NIGER, NIGÉRIA, OMAN, PAKISTAN, PAYS-BAS, PÉROU, PHILIPPINES, POLOGNE, PORTUGAL, QATAR, RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE, RÉPUBLIQUE DE CORÉE, RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO, RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA, RÉPUBLIQUE DOMINICAINE, RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE, ROUMANIE, ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD, SAINT-VINCENT-ET-LES GRENADINES, SÉNÉGAL, SIERRA LEONE, SINGAPOUR, SLOVAQUIE, SOMALIE, SOUDAN, SRI LANKA, SUISSE, SURINAME, THAÏLANDE, TOGO, TRINITÉ-ET-TOBAGO, TUNISIE, TURQUIE, UKRAINE, URUGUAY, VENEZUELA (RÉPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU), VIET NAM, YÉMEN, ZAMBIE et ZIMBABWE.

67/414. Élection de cinq membres du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix

À sa 62^e séance plénière, le 24 décembre 2012, l'Assemblée générale, conformément à ses résolutions 60/180 du 20 décembre 2005 et 63/145 du 18 décembre 2008, a élu le BRÉSIL, la MALAISIE et le PÉROU membres du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix pour un mandat de deux ans prenant effet le 1^{er} janvier 2013 afin de remplacer le BÉNIN, le BRÉSIL, l'INDONÉSIE, la TUNISIE et l'URUGUAY, membres sortants.

Conformément aux alinéas *a* à *d* du paragraphe 4 de la résolution 60/180, 22 États ont déjà été élus ou nommés membres du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix : CHINE, ÉTATS-UNIS

¹³ A/67/422, par. 16.

¹⁴ Voir également décision 67/528.

¹⁵ Voir A/67/426, par. 13.

¹⁶ Voir également décision 67/529.

D'AMÉRIQUE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FRANCE, GUATEMALA, MAROC et ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD, choisis par le Conseil de sécurité¹⁷ ; BULGARIE, DANEMARK, INDONÉSIE, NÉPAL et TUNISIE, élus par le Conseil économique et social¹⁸ ; CANADA, ESPAGNE, JAPON, NORVÈGE et SUÈDE, choisis par les 10 pays dont les contributions au budget de l'Organisation des Nations Unies et les contributions volontaires aux fonds, aux programmes et aux organismes des Nations Unies sont les plus importantes, dont un fonds permanent pour la consolidation de la paix, et parmi eux¹⁹ ; et BANGLADESH, ÉGYPTÉ, INDE, NIGÉRIA et PAKISTAN, choisis par les 10 pays dont les contributions en personnel militaire et police civile à la disposition des missions des Nations Unies sont les plus importantes, et parmi eux²⁰.

En conséquence, à compter du 1^{er} janvier 2013, le Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix se compose des 27 États Membres suivants²¹ : BANGLADESH***, BRÉSIL***, BULGARIE**, CANADA***, CHINE*, CROATIE**, DANEMARK**, ÉGYPTÉ***, EL SALVADOR**, ESPAGNE***, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE*, FÉDÉRATION DE RUSSIE*, FRANCE*, GUATEMALA***, INDE***, INDONÉSIE***, JAPON***, MALAISIE***, MAROC**, NÉPAL***, NIGÉRIA***, NORVÈGE**, PAKISTAN***, PÉROU***, ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD*, SUÈDE*** et TUNISIE***.

* Membres permanents du Conseil de sécurité.

** Mandat expirant le 31 décembre 2013.

*** Mandat expirant le 31 décembre 2014.

67/415. Nomination de membres du Comité des conférences

À sa 62^e séance plénière, le 24 décembre 2012, l'Assemblée générale, conformément au paragraphe 2 de sa résolution 43/222 B du 21 décembre 1988, a pris note de la nomination par son Président, après consultation avec les Présidents des groupes régionaux concernés, de la CÔTE D'IVOIRE et du SÉNÉGAL comme membres du Comité des conférences pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2013.

En conséquence, le Comité des conférences se compose des 14 États Membres suivants²² : AUTRICHE*, CHINE*, CONGO**, CÔTE D'IVOIRE***, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE*, ÉTHIOPIE*, FÉDÉRATION DE RUSSIE**, FRANCE**, JAPON*, LIBYE*, NAMIBIE**, PHILIPPINES**, SÉNÉGAL*** et URUGUAY*.

* Mandat expirant le 31 décembre 2013.

** Mandat expirant le 31 décembre 2014.

*** Mandat expirant le 31 décembre 2015.

67/416. Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994

À sa 62^e séance plénière, le 24 décembre 2012, l'Assemblée générale, ayant examiné la lettre du Secrétaire général, en date du 27 novembre 2012, transmettant une lettre du Président du Tribunal international chargé de juger

¹⁷ Voir S/2013/39.

¹⁸ Voir décision 2012/201 D du Conseil économique et social.

¹⁹ Voir A/67/657. Comme indiqué, l'Allemagne remplacera la Norvège pour un mandat d'un an prenant effet le 1^{er} janvier 2014.

²⁰ Voir A/67/658.

²¹ Il reste deux sièges à pourvoir pour des membres qui seront élus par l'Assemblée générale et deux pour des membres qui seront élus par le Conseil économique et social.

²² Il reste un siège à pourvoir parmi les États d'Asie et du Pacifique et un siège parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes pour des membres dont le mandat prendrait effet à la date de la nomination et expirerait le 31 décembre 2014. De même, il reste un siège à pourvoir parmi les États d'Asie et du Pacifique, un siège parmi les États d'Europe orientale, deux sièges parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes et un siège parmi les États d'Europe occidentale et autres États pour des membres dont le mandat prendrait effet à la date de la nomination et expirerait le 31 décembre 2015.

les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994, en date du 31 octobre 2012²³, et prenant note de la lettre du Président du Conseil de sécurité, en date du 21 décembre 2012, appelant l'attention du Président de l'Assemblée sur le texte de la résolution 2080 (2012) du Conseil, en date du 12 décembre 2012²⁴, a décidé de proroger jusqu'au 31 décembre 2014, ou jusqu'à l'achèvement des affaires dont ils sont saisis si celui-ci intervient à une date antérieure, le mandat des juges permanents du Tribunal pénal international siégeant dans la Chambre d'appel, dont le nom figure ci-après :

- M. Mehmet GÜNEY (Turquie)
- M^{me} Khalida Rachid KHAN (Pakistan)
- M^{me} Arlette RAMAROSON (Madagascar)
- M. Bakhtiyar TUZMUKHAMEDOV (Fédération de Russie)
- M^{me} Andrésia VAZ (Sénégal).

67/417. Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991

À sa 62^e séance plénière, le 24 décembre 2012, l'Assemblée générale, ayant examiné la lettre du Secrétaire général, en date du 14 novembre 2012, transmettant une lettre du Président du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991, en date du 29 octobre 2012²⁵, et prenant note de la lettre du Président du Conseil de sécurité, en date du 21 décembre 2012, appelant l'attention du Président de l'Assemblée sur le texte de la résolution 2081 (2012) du Conseil, en date du 17 décembre 2012²⁶ :

a) A prié le Tribunal pénal international de tout faire pour achever rapidement ses travaux afin de faciliter sa fermeture, compte tenu de la résolution 1966 (2010) du Conseil de sécurité en date du 22 décembre 2010, dans laquelle il a été prié d'achever ses procès en première instance et en appel au plus tard le 31 décembre 2014, tout en étant consciente de la crainte exprimée de voir les procès en première instance et en appel aller au-delà de cette date, au vu du calendrier actuel ;

b) A prié également le Tribunal pénal international de présenter, au plus tard le 15 avril 2013, un plan d'ensemble sur la stratégie d'achèvement de ses travaux, sa fermeture et la transition au Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux, comme l'a recommandé le Comité des commissaires aux comptes, et un calendrier actualisé et détaillé de chaque dossier, assorti d'un échéancier des différentes étapes de la procédure dans chaque affaire ;

c) A décidé d'examiner le plan d'ensemble visé à l'alinéa *b* ci-dessus avant le 30 juin 2013, en vue de déterminer les recommandations supplémentaires qu'il y aurait lieu de faire pour permettre au Tribunal pénal international d'aller de l'avant vers l'achèvement de ses travaux, sa fermeture et la transition au Mécanisme dès que possible, comme il en a été prié dans la résolution 1966 (2010) du Conseil, parmi lesquelles éventuellement des recommandations concernant toutes mesures de nature à permettre d'examiner de près les travaux et le fonctionnement du Tribunal, l'objectif étant de veiller à ce que le Tribunal utilise ses ressources le plus efficacement possible et qu'il mène à terme son mandat ;

d) A souligné que les États doivent coopérer pleinement avec le Tribunal pénal international, notamment en lui fournissant des informations susceptibles de l'aider dans ses travaux, ainsi qu'avec le Mécanisme ;

²³ A/67/602-S/2012/893.

²⁴ A/67/652.

²⁵ A/67/574-S/2012/845.

²⁶ A/67/653.

e) A décidé de proroger jusqu'au 31 décembre 2013, ou jusqu'à l'achèvement des affaires dont ils sont saisis si celui-ci intervient à une date antérieure, le mandat des juges permanents du Tribunal pénal international siégeant dans la Chambre d'appel, dont le nom figure ci-après :

- M. Carmel A. AGIUS (Malte)
- M. LIU Daqun (Chine)
- M. Theodor MERON (États-Unis d'Amérique)
- M. Fausto POCAR (Italie)
- M. Patrick Lipton ROBINSON (Jamaïque)

f) A décidé également de proroger jusqu'au 31 décembre 2013, ou jusqu'à l'achèvement des affaires dont ils sont saisis si celui-ci intervient à une date antérieure, le mandat des juges permanents du Tribunal pénal international siégeant dans les Chambres de première instance, dont le nom figure ci-après :

- M. Jean-Claude ANTONETTI (France)
- M. Guy DELVOIE (Belgique)
- M. Christoph FLÜGGE (Allemagne)
- M. Burton HALL (Bahamas)
- M. O-gon KWON (République de Corée)
- M. Bakone Melema MOLOTO (Afrique du Sud)
- M. Howard MORRISON (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
- M. Alphonsus Martinus Maria ORIE (Pays-Bas)

g) A décidé en outre de proroger jusqu'au 1^{er} juin 2013, ou jusqu'à l'achèvement des affaires dont ils sont saisis si celui-ci intervient avant, le mandat des juges *ad litem* du Tribunal pénal international siégeant dans les Chambres de première instance, dont le nom figure ci-après :

- M^{me} Elizabeth GWAUNZA (Zimbabwe)
- M^{me} Michèle PICARD (France)
- M. Árpád PRANDLER (Hongrie)
- M. Stefan TRECHSEL (Suisse)

h) A décidé de proroger jusqu'au 31 décembre 2013, ou jusqu'à l'achèvement des affaires dont il est saisi si celui-ci intervient avant, le mandat du juge *ad litem* Harhoff (Danemark), qui siège dans les Chambres de première instance ;

i) A décidé également de proroger jusqu'au 31 décembre 2013, ou jusqu'à l'achèvement des affaires dont ils sont saisis si celui-ci intervient avant, le mandat des juges *ad litem* du Tribunal siégeant dans les Chambres de première instance, dont le nom figure ci-après :

- M. Melville BAIRD (Trinité-et-Tobago)
- M^{me} Flavia LATTANZI (Italie)
- M. Antoine Kesia-Mbe MINDUA (République démocratique du Congo).

B. Autres décisions

1. *Décisions adoptées sans renvoi à une grande commission*

67/501. Réunions d'organes subsidiaires durant la partie principale de la soixante-septième session

A

À sa 1^{re} séance plénière, le 18 septembre 2012, l'Assemblée générale a décidé d'autoriser le Comité des commissaires aux comptes, le Comité des relations avec le pays hôte, le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit, le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, la Commission du désarmement, le Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, le Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination et la Réunion des États parties à la Convention relative aux droits de l'enfant, organes subsidiaires de l'Assemblée désignés dans la lettre de la Présidente du Comité des conférences en date du 4 septembre 2012²⁷, à se réunir durant la partie principale de sa soixante-septième session.

B

À sa 29^e séance plénière, le 1^{er} novembre 2012, l'Assemblée générale a décidé d'autoriser le Tribunal d'appel des Nations Unies à se réunir à New York durant la partie principale de sa soixante-septième session²⁸.

67/502. Organisation de la soixante-septième session

À sa 2^e séance plénière, le 21 septembre 2012, l'Assemblée générale, sur la recommandation formulée par le Bureau dans son premier rapport²⁹, a adopté plusieurs dispositions concernant l'organisation de la soixante-septième session.

À sa 31^e séance plénière, le 6 novembre 2012, l'Assemblée générale, à la demande du Président de la Première Commission, a décidé de prolonger les travaux de la Commission jusqu'au vendredi 9 novembre 2012.

À sa 42^e séance plénière, le 28 novembre 2012, l'Assemblée générale, à la demande du Président de la Deuxième Commission, a décidé de prolonger les travaux de la Commission jusqu'au jeudi 13 décembre 2012.

À sa 53^e séance plénière, le 12 décembre 2012, l'Assemblée générale, sur la proposition de son Président, a décidé de reporter du mardi 18 décembre au vendredi 21 décembre 2012 la date de suspension des travaux de sa soixante-septième session.

À la même séance, l'Assemblée générale, à la demande du Président de la Cinquième Commission, a décidé de prolonger les travaux de la Commission jusqu'au jeudi 20 décembre 2012.

À sa 54^e séance plénière, le 13 décembre 2012, l'Assemblée générale, à la demande du Président de la Deuxième Commission, a décidé de prolonger les travaux de la Commission jusqu'au vendredi 14 décembre 2012.

À sa 60^e séance plénière, le 20 décembre 2012, l'Assemblée générale, sur la proposition de son Président, a décidé de reporter du vendredi 21 décembre au lundi 24 décembre 2012 la date de suspension des travaux de sa soixante-septième session.

À la même séance, l'Assemblée générale, à la demande du Président de la Cinquième Commission, a décidé de prolonger les travaux de la Commission jusqu'au vendredi 21 décembre 2012.

²⁷ A/67/352.

²⁸ A/67/352/Add.1.

²⁹ A/67/250, par. 3 à 46.

67/503. Débat général de la soixante-septième session de l'Assemblée générale

À sa 2^e séance plénière, le 21 septembre 2012, l'Assemblée générale, sur la recommandation formulée par le Bureau dans son premier rapport³⁰, et prenant note qu'en application de sa résolution 57/301 du 13 mars 2003 le débat général commencerait le mardi 25 septembre et se terminerait le lundi 1^{er} octobre 2012, a décidé que le débat général se poursuivrait le samedi 29 septembre 2012.

67/504. Adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour

À sa 2^e séance plénière, le 21 septembre 2012, l'Assemblée générale, sur la recommandation formulée par le Bureau dans son premier rapport³¹, a adopté l'ordre du jour³² et la répartition des questions inscrites à l'ordre du jour³³ pour la soixante-septième session.

À la même séance, l'Assemblée générale, sur la recommandation formulée par le Bureau dans son premier rapport³⁴, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-septième session la question intitulée « Question de l'île comorienne de Mayotte », sous le titre B (Maintien de la paix et de la sécurité internationales), étant entendu que l'Assemblée ne l'examinerait pas.

À la même séance également, l'Assemblée générale, sur la recommandation formulée par le Bureau dans son premier rapport³⁵, a décidé de reporter l'examen de la question intitulée « Question des îles malgaches Glorieuses, Juan de Nova, Europa et Bassas da India » et de l'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-huitième session.

À sa 53^e séance plénière, le 12 décembre 2012, l'Assemblée générale a décidé de reprendre l'examen du point subsidiaire *n* du point 121 de l'ordre du jour, intitulé « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes », sous le titre I (Questions d'organisation, questions administratives et autres questions), et de procéder rapidement à l'examen d'un projet de résolution³⁶.

67/505. Réunion de haut niveau sur l'état de droit aux niveaux national et international

À sa 5^e séance plénière, le 24 septembre 2012, l'Assemblée générale, sur la proposition de son Président, a décidé, sans créer de précédent, d'inviter le Président de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international de faire une déclaration à la réunion de haut niveau sur l'état de droit aux niveaux national et international, tenue suite à la résolution 66/102 du 9 décembre 2011.

67/506. Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation

À sa 22^e séance plénière, le 9 octobre 2012, l'Assemblée générale a pris acte du rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation³⁷.

67/507. Rapport du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994

À sa 24^e séance plénière, le 15 octobre 2012, l'Assemblée générale a pris acte du dix-septième rapport annuel du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994³⁸.

³⁰ A/67/250, par. 17.

³¹ Ibid., par. 65 à 74.

³² A/67/251.

³³ A/67/252.

³⁴ A/67/250, par. 55.

³⁵ Ibid., par. 56.

³⁶ A/67/L.35.

³⁷ Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-septième session, Supplément n° 1 (A/67/1).

³⁸ Voir A/67/253-S/2012/594.

67/508. Rapport du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991

À sa 24^e séance plénière, le 15 octobre 2012, l'Assemblée générale a pris acte du dix-neuvième rapport annuel du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991³⁹.

67/509. Rapport du Conseil économique et social

À sa 28^e séance plénière, le 22 octobre 2012, l'Assemblée générale a pris note du rapport du Conseil économique et social⁴⁰.

67/510. Rapport de la Cour internationale de Justice

À sa 29^e séance plénière, le 1^{er} novembre 2012, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Cour internationale de Justice⁴¹.

67/511. Communication faite par le Secrétaire général en vertu du paragraphe 2 de l'Article 12 de la Charte des Nations Unies

À sa 38^e séance plénière, le 15 novembre 2012, l'Assemblée générale a pris acte de la note du Secrétaire général⁴².

67/512. Rapport du Conseil de sécurité

À sa 39^e séance plénière, le 15 novembre 2012, l'Assemblée générale a pris acte du rapport du Conseil de sécurité⁴³.

67/522. Célébration du trentième anniversaire de l'ouverture à la signature de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer

À sa 49^e séance plénière, le 10 décembre 2012, l'Assemblée générale, rappelant sa résolution 67/5 du 14 novembre 2012, et ayant été informée que le juge Peter Tomka, Président de la Cour internationale de Justice, ne serait pas en mesure de participer à la réunion en raison de ses fonctions officielles à la Cour et qu'il avait désigné le juge Christopher Greenwood, membre de la Cour, pour faire une déclaration en son nom, a décidé d'inviter ce dernier pour faire une déclaration à la réunion.

67/554. Points de l'ordre du jour que l'Assemblée générale doit encore examiner à sa soixante-septième session

À sa 62^e séance plénière, le 24 décembre 2012, l'Assemblée générale a décidé que, mis à part les questions d'organisation et les points de l'ordre du jour qu'elle aurait à examiner en application de son Règlement intérieur, les points ci-après restaient à l'examen pendant sa soixante-septième session :

Point 9. Rapport du Conseil économique et social

Point 11. Mise en œuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida et des Déclarations politiques sur le VIH/sida

Point 13. 2001-2010 : Décennie pour faire reculer le paludisme dans les pays en développement, particulièrement en Afrique

³⁹ Voir A/67/214-S/2012/592.

⁴⁰ Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-septième session, Supplément n° 3 (A/67/3/Rev.1).

⁴¹ Ibid., Supplément n° 4 (A/67/4).

⁴² A/67/300.

⁴³ Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-septième session, Supplément n° 2 (A/67/2).

Décisions

- Point 14. Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes
- Point 15. Culture de paix
- Point 20. Développement durable :
- a) Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable
 - h) Harmonie avec la nature
- Point 30. Rapport du Conseil de sécurité
- Point 31. Rapport de la Commission de consolidation de la paix
- Point 33. Prévention des conflits armés
- Point 34. Conflits prolongés dans la région du Groupe GUAM et leurs incidences sur la paix et la sécurité internationales et sur le développement
- Point 35. Zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud
- Point 36. La situation au Moyen-Orient
- Point 37. Question de Palestine
- Point 39. La situation dans les territoires occupés de l'Azerbaïdjan
- Point 40. Question de l'île comorienne de Mayotte
- Point 42. La situation en Amérique centrale : progrès accomplis vers la constitution d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement
- Point 43. Question de Chypre
- Point 44. Agression armée contre la République démocratique du Congo
- Point 45. Question des îles Falkland (Malvinas)
- Point 46. La situation de la démocratie et des droits de l'homme en Haïti
- Point 47. L'agression armée israélienne contre les installations nucléaires irakiennes et ses graves conséquences pour le système international établi en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, la non-prolifération des armes nucléaires et la paix et la sécurité internationales
- Point 48. Conséquences de l'occupation du Koweït par l'Iraq et de l'agression iraquienne contre le Koweït
- Point 54. Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects
- Point 56. Renseignements relatifs aux territoires non autonomes communiqués en application de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies
- Point 60. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux
- Point 63. Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international :
- a) Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international
 - b) Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique

- Point 70. Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale :
- a) Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies
 - b) Assistance au peuple palestinien
 - c) Assistance économique spéciale à certains pays et à certaines régions
- Point 74. Rapport de la Cour pénale internationale
- Point 94. Désarmement général et complet :
- b) Vers un traité sur le commerce des armes : établissement de normes internationales communes pour l'importation, l'exportation et le transfert d'armes classiques
- Point 106. Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation
- Point 107. Rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix
- Point 110. Élections aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres élections :
- a) Élection de sept membres du Comité du programme et de la coordination
 - b) Élection de trente membres de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international
 - c) Élection de cinq membres du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix
- Point 111. Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations :
- f) Nomination de membres du Comité des conférences
 - g) Confirmation de la nomination de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement
 - h) Confirmation de la nomination du Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
- Point 112. Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies
- Point 113. Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire
- Point 114. Suivi de la commémoration du bicentenaire de l'abolition de la traite transatlantique des esclaves
- Point 115. Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies
- Point 116. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale
- Point 117. Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes
- Point 118. Renforcement du système des Nations Unies :
- a) Renforcement du système des Nations Unies
 - b) Rôle central du système des Nations Unies dans la gouvernance mondiale
- Point 119. Réforme de l'Organisation des Nations Unies : mesures et propositions
- Point 120. Multilinguisme
- Point 121. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres :
- a) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine
 - b) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation juridique consultative pour les pays d'Asie et d'Afrique

- e) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté des Caraïbes
 - g) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté des pays de langue portugaise
 - i) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale
 - p) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
 - q) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation des États américains
 - r) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de la coopération islamique
 - s) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Forum des îles du Pacifique
 - v) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté de développement de l'Afrique australe
- Point 122. Suite donnée aux recommandations de la Commission indépendante chargée d'enquêter sur la gestion administrative et le contrôle interne du programme Pétrole contre nourriture de l'Organisation des Nations Unies
- Point 124. Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994
- Point 125. Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991
- Point 126. Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux
- Point 128. Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes :
- a) Organisation des Nations Unies
 - b) Opérations de maintien de la paix des Nations Unies
 - c) Centre du commerce international
 - d) Université des Nations Unies
 - e) Plan-cadre d'équipement
 - f) Programme des Nations Unies pour le développement
 - g) Fonds des Nations Unies pour l'enfance
 - h) Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient
 - i) Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche
 - j) Contributions volontaires gérées par le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés
 - k) Fonds du Programme des Nations Unies pour l'environnement
 - l) Fonds des Nations Unies pour la population
 - m) Programme des Nations Unies pour les établissements humains
 - n) Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
 - o) Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets
 - p) Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994

Décisions

- q) Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991
 - r) Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)
- Point 129. Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies
- Point 130. Budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013
- Point 131. Planification des programmes
- Point 132. Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies
- Point 133. Plan des conférences
- Point 134. Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies
- Point 135. Gestion des ressources humaines
- Point 136. Corps commun d'inspection
- Point 137. Régime commun des Nations Unies
- Point 138. Régime des pensions des Nations Unies
- Point 139. Coordination administrative et budgétaire entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées ainsi que l'Agence internationale de l'énergie atomique
- Point 140. Rapport d'activité du Bureau des services de contrôle interne
- Point 141. Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies
- Point 142. Financement du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commises sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994
- Point 143. Financement du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991
- Point 144. Financement du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux
- Point 145. Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses des opérations de maintien de la paix des Nations Unies
- Point 146. Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies
- Point 147. Financement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei
- Point 148. Financement de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad
- Point 149. Financement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire
- Point 150. Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre
- Point 151. Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo
- Point 152. Financement de la Mission des Nations Unies au Timor oriental
- Point 153. Financement de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste
- Point 154. Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie
- Point 155. Financement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti
- Point 156. Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

Point 157. Financement de la Mission des Nations Unies au Libéria

Point 158. Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient :

- a) Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement
- b) Force intérimaire des Nations Unies au Liban

Point 159. Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud

Point 160. Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan

Point 161. Financement de la Mission de supervision des Nations Unies en République arabe syrienne

Point 162. Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental

Point 163. Financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour

Point 164. Financement des activités découlant de la résolution 1863 (2009) du Conseil de sécurité

2. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Première Commission

67/513. Réduction des budgets militaires

À sa 48^e séance plénière, le 3 décembre 2012, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Première Commission⁴⁴.

67/514. Maintien de la sécurité internationale – relations de bon voisinage, stabilité et développement en Europe du Sud-Est

À sa 48^e séance plénière, le 3 décembre 2012, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Première Commission⁴⁵, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-neuvième session la question intitulée « Maintien de la sécurité internationale – relations de bon voisinage, stabilité et développement en Europe du Sud-Est ».

67/515. Rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale et du désarmement

À sa 48^e séance plénière, le 3 décembre 2012, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Première Commission⁴⁶, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-huitième session la question intitulée « Rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale et du désarmement ».

67/516. Missiles

À sa 48^e séance plénière, le 3 décembre 2012, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Première Commission⁴⁷, rappelant ses résolutions 54/54 F du 1^{er} décembre 1999, 55/33 A du 20 novembre 2000, 56/24 B du 29 novembre 2001, 57/71 du 22 novembre 2002, 58/37 du 8 décembre 2003, 59/67 du 3 décembre 2004, 61/59 du 6 décembre 2006 et 63/55 du 2 décembre 2008, ainsi que ses décisions 60/515 du 8 décembre 2005, 62/514 du 5 décembre 2007, 65/517 du 8 décembre 2010 et 66/516 du 2 décembre 2011, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-huitième session la question intitulée « Missiles ».

⁴⁴ A/67/401.

⁴⁵ A/67/403, par. 7.

⁴⁶ A/67/408, par. 7.

⁴⁷ A/67/409, par. 98.

67/517. Transparence dans le domaine des armements

À sa 48^e séance plénière, le 3 décembre 2012, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Première Commission⁴⁷, rappelant ses résolutions 64/54 du 2 décembre 2009 et 66/39 du 2 décembre 2011, à la suite d'un vote enregistré de 162 voix contre zéro, avec 24 abstentions⁴⁸, a décidé de prier le Secrétaire général de réunir en 2013 le groupe d'experts gouvernementaux mentionné à l'alinéa *b* du paragraphe 5 de la résolution 66/39, suivant les modalités décrites au même paragraphe.

67/518. Groupe de travail à composition non limitée sur la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement

À sa 48^e séance plénière, le 3 décembre 2012, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Première Commission⁴⁷, rappelant sa résolution 65/66 du 8 décembre 2010, à la suite d'un vote enregistré de 181 voix contre zéro, avec 4 abstentions⁴⁹, a décidé que :

a) Le Groupe de travail à composition non limitée sur la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement tiendrait ultérieurement une session d'organisation dans le but de fixer les dates

⁴⁸ Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour : Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Dominique, El Salvador, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maurice, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouzbékistan, Pakistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Zambie

Ont voté contre : Néant

Se sont abstenus : Algérie, Arabie saoudite, Bahreïn, Comores, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, Iran (République islamique d'), Iraq, Jordanie, Koweït, Libye, Maroc, Mauritanie, Oman, Ouganda, Qatar, République arabe syrienne, République-Unie de Tanzanie, Somalie, Soudan, Tunisie, Yémen, Zimbabwe.

⁴⁹ Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour : Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Ont voté contre : Néant

Se sont abstenus : États-Unis d'Amérique, France, Israël, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

de ses sessions de fond en 2013 et 2014 et soumettrait un rapport sur ses travaux, notamment d'éventuelles recommandations de fond, avant la fin de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale ;

b) La question subsidiaire intitulée « Convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement » serait inscrite à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-huitième session au titre de la question intitulée « Désarmement général et complet ».

67/519. Revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement

À sa 48^e séance plénière, le 3 décembre 2012, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Première Commission⁵⁰, rappelant sa résolution 66/66 du 2 décembre 2011 et ses résolutions antérieures sur la question, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-huitième session la question intitulée « Revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement ».

67/520. Projet de programme de travail et de calendrier de la Première Commission pour 2013

À sa 48^e séance plénière, le 3 décembre 2012, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Première Commission⁵¹, a approuvé le projet de programme de travail et de calendrier de la Première Commission pour 2013, tel qu'il figure en annexe au rapport de cette dernière⁵².

67/521. Planification des programmes (Première Commission)

À sa 48^e séance plénière, le 3 décembre 2012, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Première Commission⁵³.

3. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

67/528. Augmentation du nombre des membres du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

À sa 59^e séance plénière, le 18 décembre 2012, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)⁵⁴, a décidé de porter de 71 à 74 le nombre des membres du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique⁵⁵.

67/529. Augmentation du nombre des membres du Comité de l'information

À sa 59^e séance plénière, le 18 décembre 2012, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)⁵⁶, a décidé de porter de 113 à 114 le nombre des membres du Comité de l'information⁵⁷.

⁵⁰ A/67/417, par. 7.

⁵¹ A/67/418, par. 5.

⁵² A/67/418.

⁵³ A/67/419.

⁵⁴ A/67/422, par. 16.

⁵⁵ Voir également décision 67/412.

⁵⁶ A/67/426, par. 13.

⁵⁷ Voir également décision 67/413.

67/530. Question de Gibraltar

À sa 59^e séance plénière, le 18 décembre 2012, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)⁵⁸, rappelant sa décision 66/522 du 9 décembre 2011 :

a) A demandé instamment aux Gouvernements de l'Espagne et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord d'apporter, dans le prolongement de la Déclaration de Bruxelles du 27 novembre 1984, une solution définitive à la question de Gibraltar, à la lumière des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et des principes applicables, et dans l'esprit de la Charte des Nations Unies, tout en tenant compte des intérêts et des aspirations de Gibraltar ;

b) A noté que le Royaume-Uni souhaitait conserver le Forum trilatéral pour le dialogue sur Gibraltar ;

c) A noté que l'Espagne souhaitait remplacer le Forum par un nouveau mécanisme de coopération locale favorisant le bien-être social et le développement économique de la région, au sein duquel les habitants du Campo de Gibraltar et de Gibraltar seraient représentés.

67/531. Projet de programme de travail et de calendrier de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) pour la soixante-huitième session de l'Assemblée générale

À sa 59^e séance plénière, le 18 décembre 2012, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)⁵⁹, a approuvé le projet de programme de travail et de calendrier de la Commission pour sa soixante-huitième session, tel qu'il figure en annexe au rapport de cette dernière⁶⁰.

67/532. Planification des programmes [Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)]

À sa 59^e séance plénière, le 18 décembre 2012, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)⁶¹.

4. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Deuxième Commission

67/543. Programmes de communication pour le développement dans le système des Nations Unies

À sa 61^e séance plénière, le 21 décembre 2012, l'Assemblée générale a pris acte de la note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Directrice générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture⁶².

67/544. Questions de politique macroéconomique

À sa 61^e séance plénière, le 21 décembre 2012, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Deuxième Commission⁶³.

⁵⁸ A/67/431, par. 26.

⁵⁹ A/67/432/Rev.1, par. 5.

⁶⁰ A/67/432/Rev.1.

⁶¹ A/67/433.

⁶² A/67/207.

⁶³ A/67/435.

67/545. Vers le développement durable de la mer des Caraïbes pour les générations actuelles et à venir

À sa 61^e séance plénière, le 21 décembre 2012, l'Assemblée générale a pris acte du rapport du Secrétaire général⁶⁴.

67/546. Mondialisation et interdépendance

À sa 61^e séance plénière, le 21 décembre 2012, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Deuxième Commission⁶⁵.

67/547. Groupes de pays en situation particulière

À sa 61^e séance plénière, le 21 décembre 2012, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Deuxième Commission⁶⁶.

67/548. Activités opérationnelles de développement

À sa 61^e séance plénière, le 21 décembre 2012, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Deuxième Commission⁶⁷.

67/549. Programme de travail de la Deuxième Commission pour la soixante-huitième session de l'Assemblée générale

À sa 61^e séance plénière, le 21 décembre 2012, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Deuxième Commission⁶⁸, a approuvé le programme de travail de la Commission pour la soixante-huitième session de l'Assemblée tel qu'il figure ci-après :

- Point 1. Les technologies de l'information et des communications au service du développement
- Point 2. Questions de politique macroéconomique :
 - a) Commerce international et développement
 - b) Système financier international et développement
 - c) Soutenabilité de la dette extérieure et développement
 - d) Produits de base
- Point 3. Suivi et mise en œuvre des textes issus de la Conférence internationale de 2002 sur le financement du développement et de la Conférence d'examen de 2008
- Point 4. Développement durable :
 - a) Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable
 - b) Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement
 - c) Stratégie internationale de prévention des catastrophes
 - d) Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures

⁶⁴ A/67/313.

⁶⁵ A/67/439.

⁶⁶ A/67/440.

⁶⁷ A/67/442.

⁶⁸ A/67/445, par. 5.

- e) Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique
 - f) Convention sur la diversité biologique
 - g) Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa première session universelle
 - h) Harmonie avec la nature
 - i) Développement durable dans les régions montagneuses
- Point 5. Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)
- Point 6. Mondialisation et interdépendance :
- a) Rôle des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance
 - b) Science et technique au service du développement
 - c) Coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire
 - d) Culture et développement
 - e) Migration internationale et développement⁶⁹
- Point 7. Groupes de pays en situation particulière :
- a) Suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
 - b) Conférence consacrée à l'examen décennal complet de l'application du Programme d'action d'Almaty
- Point 8. Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement :
- a) Activités relatives à la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017)
 - b) Participation des femmes au développement
 - c) Mise en valeur des ressources humaines
- Point 9. Activités opérationnelles de développement :
- a) Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
 - b) Coopération Sud-Sud
- Point 10. Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition
- Point 11. Vers des partenariats mondiaux
- Point 12. Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles

67/550. Planification des programmes (Deuxième Commission)

À sa 61^e séance plénière, le 21 décembre 2012, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Deuxième Commission⁷⁰.

⁶⁹ La mention de ce point subsidiaire dans le projet de programme de travail tient uniquement à la tenue d'un dialogue de haut niveau de deux jours sur les migrations internationales et le développement les 3 et 4 octobre 2013, après le débat général de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale, au Siège de l'Organisation des Nations Unies.

⁷⁰ A/67/446.

5. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Troisième Commission

67/533. Mettre fin aux mutilations génitales féminines

À sa 60^e séance plénière, le 20 décembre 2012, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Troisième Commission⁷¹, rappelant ses résolutions 56/128 du 19 décembre 2001, 58/156 du 22 décembre 2003 et 60/141 du 16 décembre 2005, les résolutions de la Commission de la condition de la femme 51/2 du 9 mars 2007⁷², 52/2 du 7 mars 2008⁷³ et 54/7 du 12 mars 2010⁷⁴, ainsi que les conclusions concertées de la Commission, et toutes les autres résolutions pertinentes, et prenant acte du rapport du Secrétaire général intitulé « Mettre fin aux mutilations génitales féminines »⁷⁵ et des recommandations qu'il contient, a décidé d'examiner la question de l'élimination des mutilations génitales féminines à sa soixante-septième session au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Promotion de la femme ».

67/534. Documents examinés par l'Assemblée générale au titre de la question de la promotion de la femme

À sa 60^e séance plénière, le 20 décembre 2012, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Troisième Commission⁷¹, a pris note des documents ci-après, présentés au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Promotion de la femme » :

- a) Rapport du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes sur les travaux de ses quarante-neuvième, cinquantième et cinquante et unième sessions⁷⁶ ;
- b) Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences⁷⁷.

67/535. Rapports examinés par l'Assemblée générale au titre de la question de la promotion et de la protection des droits de l'enfant

À sa 60^e séance plénière, le 20 décembre 2012, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Troisième Commission⁷⁸, a pris note des rapports ci-après, présentés au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Promotion et protection des droits de l'enfant » :

- a) Rapport du Comité des droits de l'enfant⁷⁹ ;
- b) Rapport de la Rapporteuse spéciale sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants⁸⁰.

67/536. Document examiné par l'Assemblée générale en rapport avec la question des droits des peuples autochtones

À sa 60^e séance plénière, le 20 décembre 2012, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Troisième Commission⁸¹, a pris note du rapport du Rapporteur spécial sur les droits des peuples autochtones⁸².

⁷¹ A/67/450 et Corr.1, par. 31.

⁷² Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2007, Supplément n° 7 (E/2007/27)*, chap. I, sect. D.

⁷³ *Ibid.*, 2008, *Supplément n° 7 (E/2008/27)*, chap. I, sect. D.

⁷⁴ *Ibid.*, 2010, *Supplément n° 7 et rectificatif (E/2010/27 et Corr.1)*, chap. I, sect. D.

⁷⁵ E/CN.6/2012/8.

⁷⁶ *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-septième session, Supplément n° 38 (A/67/38)*.

⁷⁷ A/67/227.

⁷⁸ A/67/453, par. 18.

⁷⁹ *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-septième session, Supplément n° 41 (A/67/41)*.

⁸⁰ A/67/291.

⁸¹ A/67/454, par. 12.

⁸² A/67/301.

67/537. Documents examinés par l'Assemblée générale au titre de la question de l'élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée

À sa 60^e séance plénière, le 20 décembre 2012, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Troisième Commission⁸³, a pris acte du rapport du Secrétaire général sur les efforts déployés au niveau mondial pour éliminer totalement le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée et pour assurer la mise en œuvre intégrale et le suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban⁸⁴ et de sa note transmettant le rapport intérimaire du Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et d'intolérance qui y est associée⁸⁵.

67/538. Application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne

À sa 60^e séance plénière, le 20 décembre 2012, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Troisième Commission⁸⁶.

67/539. Documents examinés par l'Assemblée générale au titre de la question de la promotion et de la protection des droits de l'homme

À sa 60^e séance plénière, le 20 décembre 2012, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Troisième Commission⁸⁷, a pris note des documents ci-après présentés au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Promotion et protection des droits de l'homme » :

Au titre de l'alinéa a :

a) Rapport du Comité des droits de l'homme sur les travaux de ses cent troisième et cent quatrième sessions⁸⁸;

b) Rapport du Secrétaire général sur le Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture⁸⁹;

c) Rapport du Secrétaire général sur le Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage⁹⁰;

d) Note du Secrétaire général transmettant le rapport des présidents des organes créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme sur leur vingt-quatrième réunion⁹¹.

Au titre de l'alinéa b :

a) Rapport du Comité des disparitions forcées sur les travaux de ses première et deuxième sessions⁹²;

b) Rapport du Secrétaire général sur le droit au développement⁹³;

c) Rapport du Secrétaire général sur le procès des Khmers rouges⁹⁴;

d) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de travail sur la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises⁹⁵;

⁸³ A/67/455, par. 23.

⁸⁴ A/67/325.

⁸⁵ A/67/326.

⁸⁶ A/67/457/Add.4.

⁸⁷ A/67/457, par. 5.

⁸⁸ *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-septième session, Supplément n° 40 (A/67/40)*, vol. I et II.

⁸⁹ A/67/264.

⁹⁰ A/67/269.

⁹¹ A/67/222 et Corr.1.

⁹² *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-septième session, Supplément n° 56 (A/67/56)*.

⁹³ A/67/159.

⁹⁴ A/67/380.

⁹⁵ A/67/285.

- e) Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Rapporteuse spéciale sur le logement convenable en tant qu'élément du droit à un niveau de vie suffisant ainsi que sur le droit à la non-discrimination⁹⁶ ;
- f) Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Rapporteuse spéciale dans le domaine des droits culturels⁹⁷ ;
- g) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays⁹⁸ ;
- h) Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Rapporteuse spéciale sur la situation des défenseurs des droits de l'homme⁹⁹ ;
- i) Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'experte indépendante sur les questions relatives aux minorités¹⁰⁰ ;
- j) Note du Secrétaire général transmettant le rapport d'étape du Rapporteur spécial sur le droit qu'a toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible¹⁰¹ ;
- k) Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'expert indépendant chargé d'examiner les effets de la dette extérieure et des obligations financières internationales connexes des États sur le plein exercice de tous les droits de l'homme, en particulier des droits économiques, sociaux et culturels¹⁰² ;
- l) Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Rapporteuse spéciale sur l'indépendance des juges et des avocats¹⁰³ ;
- m) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur le droit à l'éducation¹⁰⁴ ;
- n) Note du Secrétaire général transmettant le rapport établi par le Rapporteur spécial sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression¹⁰⁵ ;
- o) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur la promotion de la vérité, de la justice, de la réparation et des garanties de non-répétition¹⁰⁶ ;
- p) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste¹⁰⁷ ;
- q) Note du Secrétaire général sur le rapport du Groupe de travail sur le droit au développement sur les travaux de sa treizième session¹⁰⁸ .

Au titre de l'alinéa c :

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967¹⁰⁹ .

⁹⁶ A/67/286.

⁹⁷ A/67/287.

⁹⁸ A/67/289.

⁹⁹ A/67/292.

¹⁰⁰ A/67/293.

¹⁰¹ A/67/302.

¹⁰² A/67/304.

¹⁰³ A/67/305.

¹⁰⁴ A/67/310.

¹⁰⁵ A/67/357.

¹⁰⁶ A/67/368.

¹⁰⁷ A/67/396.

¹⁰⁸ A/67/178.

¹⁰⁹ A/67/379.

67/540. Documents examinés par l'Assemblée générale au titre de la prévention du crime et de la justice pénale

À sa 60^e séance plénière, le 20 décembre 2012, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Troisième Commission¹¹⁰, a pris note des documents ci-après, présentés au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Prévention du crime et justice pénale » :

- a) Rapport du Secrétaire général sur la suite donnée au douzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et les préparatifs du treizième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale¹¹¹ ;
- b) Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption sur les travaux de sa quatrième session¹¹².

67/541. Programme de travail de la Troisième Commission pour la soixante-huitième session de l'Assemblée générale

À sa 60^e séance plénière, le 20 décembre 2012, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Troisième Commission¹¹³, a approuvé le programme de travail de la Commission pour sa soixante-huitième session, tel qu'il figure ci-après :

Point 1. Développement social :

- a) Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- b) Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille
- c) Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement
- d) Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation : l'éducation pour tous

Point 2. Prévention du crime et justice pénale

Point 3. Contrôle international des drogues

Point 4. Promotion de la femme :

- a) Promotion de la femme
- b) Suite donnée aux textes issus de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale

Point 5. Promotion et protection des droits de l'enfant :

- a) Promotion et protection des droits de l'enfant
- b) Suite donnée aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants

Point 6. Droits des peuples autochtones :

- a) Droits des peuples autochtones
- b) Deuxième Décennie internationale des peuples autochtones

¹¹⁰ A/67/458, par. 42.

¹¹¹ A/67/97.

¹¹² A/67/218.

¹¹³ A/67/460, par. 5.

- Point 7. Promotion et protection des droits de l'homme :
- a) Application des instruments relatifs aux droits de l'homme
 - b) Questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales
 - c) Situations relatives aux droits de l'homme et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux
 - d) Application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne
- Point 8. Élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée :
- a) Élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée
 - b) Application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban
- Point 9. Droit des peuples à l'autodétermination
- Point 10. Rapport du Conseil des droits de l'homme
- Point 11. Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés et questions humanitaires
- Point 12. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

67/542. Planification des programmes (Troisième Commission)

À sa 60^e séance plénière, le 20 décembre 2012, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Troisième Commission¹¹⁴, ayant examiné le programme 20 (Droits de l'homme) du projet de cadre stratégique pour la période 2014-2015¹¹⁵ et le chapitre correspondant du rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de sa cinquante-deuxième session¹¹⁶, à la suite d'un vote enregistré de 174 voix contre 4, avec 5 abstentions¹¹⁷, a décidé d'approuver ledit programme 20 (Droits de l'homme) tel qu'il figure en annexe au rapport de la Troisième Commission¹¹⁸.

¹¹⁴ A/67/461, par. 8.

¹¹⁵ A/67/6 (Prog. 20).

¹¹⁶ *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-septième session, Supplément n° 16 (A/67/16)*.

¹¹⁷ Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour : Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Ont voté contre : Canada, États-Unis d'Amérique, Israël, Palaos

Se sont abstenus : Australie, Bélarus, Érythrée, Iran (République islamique d'), République arabe syrienne.

¹¹⁸ A/67/461.

6. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Cinquième Commission

67/551. Régime commun des Nations Unies

À sa 62^e séance plénière, le 24 décembre 2012, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission¹¹⁹, ayant examiné le rapport de la Commission de la fonction publique internationale pour 2012¹²⁰, a demandé à la Commission de maintenir l'actuel coefficient d'ajustement applicable à New York jusqu'au 31 janvier 2013, étant entendu que le fonctionnement normal du système d'ajustement reprendrait le 1^{er} février 2013.

67/552. Questions dont l'examen est reporté à une date ultérieure

À sa 62^e séance plénière, le 24 décembre 2012, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission¹²¹ :

Section A

A décidé de reporter à la première partie de la reprise de sa soixante-septième session l'examen des documents suivants :

Point 129

Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies

Rapport du Secrétaire général sur les moyens civils à mobiliser dans les situations postconflituelles¹²²

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires¹²³

Point 130

Budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013

Rapport du Secrétaire général intitulé « Système de gestion de la résilience de l'Organisation des Nations Unies : cadre de gestion des situations d'urgence »¹²⁴

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires¹²⁵

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Corps commun d'inspection sur les politiques de continuité des opérations dans les organismes du système des Nations Unies¹²⁶

Note du Secrétaire général transmettant ses observations et celles du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination au sujet dudit rapport¹²⁷

Rapport d'ensemble du Secrétaire général sur le Département de la sûreté et de la sécurité de l'Organisation des Nations Unies¹²⁸

Rapport du Secrétaire général sur le recours à la sécurité privée¹²⁹

¹¹⁹ A/67/678, par. 5.

¹²⁰ Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-septième session, Supplément n° 30 et rectificatif (A/67/30 et Corr.1).

¹²¹ A/67/673, par. 9.

¹²² A/67/312-S/2012/645.

¹²³ A/67/583.

¹²⁴ A/67/266.

¹²⁵ A/67/608.

¹²⁶ A/67/83.

¹²⁷ A/67/83/Add.1.

¹²⁸ A/67/526.

¹²⁹ A/67/539.

Rapports du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le Département de la sûreté et de la sécurité et sur le recours à la sécurité privée¹³⁰

Rapport du Secrétaire général sur le Bureau des Nations Unies pour les partenariats¹³¹

Point 135

Gestion des ressources humaines

Rapport du Secrétaire général intitulé « Vue d'ensemble de la réforme de la gestion des ressources humaines : vers un corps mondial de fonctionnaires dynamiques et adaptables »¹³²

Rapport du Secrétaire général intitulé « Grandes lignes de la réforme de la gestion des ressources humaines – vers un corps mondial de fonctionnaires dynamiques et adaptables : mobilité »¹³³

Rapport du Secrétaire général sur la modification du Règlement du personnel¹³⁴

Rapport du Secrétaire général intitulé « Composition du Secrétariat : données démographiques relatives au personnel »¹³⁵

Rapport du Secrétaire général intitulé « Composition du Secrétariat : personnel fourni à titre gracieux, fonctionnaires retraités et consultants et vacataires »¹³⁶

Rapport du Secrétaire général intitulé « Pratique suivie par le Secrétaire général en matière disciplinaire et dans les cas de comportement délictueux : période du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 »¹³⁷

Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau de la déontologie¹³⁸

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Corps commun d'inspection sur les relations entre le personnel et l'Administration à l'Organisation des Nations Unies¹³⁹

Note du Secrétaire général transmettant ses observations et celles du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination au sujet dudit rapport¹⁴⁰

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Corps commun d'inspection sur la gestion du congé de maladie dans les organismes du système des Nations Unies¹⁴¹

Note du Secrétaire général transmettant ses commentaires et ceux du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination au sujet dudit rapport¹⁴²

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Corps commun d'inspection sur l'examen des services médicaux des organismes des Nations Unies¹⁴³

Note du Secrétaire général transmettant ses observations et celles du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination au sujet dudit rapport¹⁴⁴

¹³⁰ A/67/624.

¹³¹ A/67/165 et Corr.1.

¹³² A/67/324.

¹³³ A/67/324/Add.1.

¹³⁴ A/67/99 et Corr.1.

¹³⁵ A/67/329.

¹³⁶ A/67/329/Add.1.

¹³⁷ A/67/171 et Corr.1.

¹³⁸ A/67/306.

¹³⁹ A/67/136.

¹⁴⁰ A/67/136/Add.1.

¹⁴¹ A/67/337.

¹⁴² A/67/337/Add.1.

¹⁴³ A/66/327.

¹⁴⁴ A/66/327/Add.1.

Point 137

Régime commun des Nations Unies

Rapport de la Commission de la fonction publique internationale pour 2012¹⁴⁵

État présenté par le Secrétaire général, conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, concernant les incidences administratives et financières des décisions et recommandations figurant dans le rapport de la Commission de la fonction publique internationale pour l'année 2012¹⁴⁶

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur les incidences administratives et financières des décisions et recommandations figurant dans le rapport de la Commission de la fonction publique internationale pour l'année 2012¹⁴⁷

Point 140

Rapport d'activité du Bureau des services de contrôle interne

Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur ses activités pour la période du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012¹⁴⁸

Rapport du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit sur ses activités pour la période allant du 1^{er} août 2011 au 31 juillet 2012¹⁴⁹

Rapport du Corps commun d'inspection sur la fonction d'enquête dans le système des Nations Unies¹⁵⁰

Note du Secrétaire général transmettant ses observations et celles du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination au sujet dudit rapport¹⁵¹

Section B

A décidé de reporter à la partie principale de sa soixante-huitième session l'examen des documents suivants :

Point 130

Budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013

Rapport du Secrétaire général sur l'examen des modalités de financement et de soutien des missions politiques spéciales¹⁵²

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires¹⁵³

67/553. Situation budgétaire et financière des organismes des Nations Unies

À sa 62^e séance plénière, le 24 décembre 2012, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission¹⁵⁴, a pris acte de la note du Secrétaire général transmettant le rapport statistique du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination sur la situation budgétaire et financière des organismes des Nations Unies¹⁵⁵.

¹⁴⁵ Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-septième session, Supplément n° 30 et rectificatif (A/67/30 et Corr.1).

¹⁴⁶ A/C.5/67/3.

¹⁴⁷ A/67/573.

¹⁴⁸ A/67/297 (Part I) et Add.1.

¹⁴⁹ A/67/259 et Corr.1 et 2.

¹⁵⁰ Voir A/67/140.

¹⁵¹ A/67/140/Add.1.

¹⁵² A/66/340.

¹⁵³ A/66/7/Add.21.

¹⁵⁴ A/67/662, par. 6.

¹⁵⁵ A/67/215.

7. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Sixième Commission

67/523. Programme de travail provisoire de la Sixième Commission pour la soixante-huitième session de l'Assemblée générale

À sa 56^e séance plénière, le 14 décembre 2012, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Sixième Commission¹⁵⁶, a pris note du fait que la Commission avait décidé d'adopter le programme de travail provisoire ci-après, tel que proposé par le Bureau, pour la soixante-huitième session de l'Assemblée :

Programme de travail provisoire

7 octobre	Organisation des travaux de la Sixième Commission
7 et 8 octobre	Mesures visant à éliminer le terrorisme international
9 et 10 octobre	L'état de droit aux niveaux national et international
11 octobre	Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation
14 octobre	Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa quarante-sixième session
16 octobre	Responsabilité pénale des fonctionnaires et des experts en mission des Nations Unies Demandes d'admission au statut d'observateur Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international
17 et 18 octobre	Portée et application du principe de compétence universelle
21 octobre	Responsabilité de l'État pour fait internationalement illicite Protection diplomatique
22 octobre	Examen des questions de la prévention des dommages transfrontières résultant d'activités dangereuses et de la répartition des pertes consécutives à de tels dommages Droit relatif aux aquifères transfrontières
28 octobre-6 novembre	Rapport de la Commission du droit international sur les travaux de ses soixante-troisième ¹⁵⁷ et soixante-cinquième sessions
15 novembre	Rapport du Comité des relations avec le pays hôte Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale Planification des programmes Élection des bureaux des grandes commissions
10, 14, 16, 18, 22 et 25 octobre et 6 novembre	Journées réservées

¹⁵⁶ A/67/474, par. 7.

¹⁵⁷ Chapitre consacré aux réserves aux traités.

67/524. Planification des programmes (Sixième Commission)

À sa 56^e séance plénière, le 14 décembre 2012, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Sixième Commission¹⁵⁸.

67/525. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Conseil de coopération des États de langue turcique

À sa 56^e séance plénière, le 14 décembre 2012, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Sixième Commission¹⁵⁹, a reporté à sa soixante-huitième session la prise d'une décision sur l'octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée au Conseil de coopération des États de langue turcique.

67/526. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Conférence internationale des partis politiques asiatiques

À sa 56^e séance plénière, le 14 décembre 2012, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Sixième Commission¹⁶⁰, a reporté à sa soixante-huitième session la prise d'une décision sur l'octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée à la Conférence internationale des partis politiques asiatiques.

67/527. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Chambre de commerce internationale

À sa 56^e séance plénière, le 14 décembre 2012, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Sixième Commission¹⁶¹, a reporté à sa soixante-huitième session la prise d'une décision sur l'octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée à la Chambre de commerce internationale.

¹⁵⁸ A/67/475.

¹⁵⁹ A/67/478, par. 8.

¹⁶⁰ A/67/479, par. 8.

¹⁶¹ A/67/481, par. 8.

Annexe

Répertoire des décisions

<i>Numéro de décision</i>	<i>Titre</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Séance plénière</i>	<i>Date d'adoption</i>	<i>Page</i>
67/401.	Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs	3, a	1 ^{re}	18 septembre 2012	5
67/402.	Élection de cinq membres non permanents du Conseil de sécurité	109, a	27 ^e	18 octobre 2012	5
67/403.	Élection de dix-huit membres du Conseil économique et social	109, b	33 ^e	8 novembre 2012	5
67/404.	Élection de sept membres du Comité du programme et de la coordination	110, a	34 ^e	12 novembre 2012	6
67/405.	Élection de dix-huit membres du Conseil des droits de l'homme	110, d	34 ^e	12 novembre 2012	6
67/406.	Élection de trente membres de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international	110, b	37 ^e	14 novembre 2012	7
67/407.	Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	111, a	40 ^e	19 novembre 2012	8
67/408.	Nomination de membres du Comité des contributions	111, b	40 ^e	19 novembre 2012	8
67/409.	Confirmation de la nomination de membres du Comité des placements	111, c	40 ^e	19 novembre 2012	8
67/410.	Nomination de membres de la Commission de la fonction publique internationale	111, d	40 ^e	19 novembre 2012	9
67/411.	Nomination de membres et de membres suppléants du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies	111, e	40 ^e	19 novembre 2012	9
67/412.	Nomination de membres du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique	51	59 ^e	18 décembre 2012	10
67/413.	Nomination d'un membre du Comité de l'information	55	59 ^e	18 décembre 2012	10
67/414.	Élection de cinq membres du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix	110, c	62 ^e	24 décembre 2012	10
67/415.	Nomination de membres du Comité des conférences	111, f	62 ^e	24 décembre 2012	11
67/416.	Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 1994	124	62 ^e	24 décembre 2012	11
67/417.	Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991	125	62 ^e	24 décembre 2012	12
67/501.	Réunions d'organes subsidiaires durant la partie principale de la soixante-septième session				
	Décision A	7	1 ^{re}	18 septembre 2012	14
	Décision B	7	29 ^e	1 ^{er} novembre 2012	14

Annexe – Répertoire des décisions

<i>Numéro de décision</i>	<i>Titre</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Séance plénière</i>	<i>Date d'adoption</i>	<i>Page</i>
67/502.	Organisation de la soixante-septième session	7	2 ^e 31 ^e 42 ^e 53 ^e 54 ^e 60 ^e	21 septembre 2012 6 novembre 2012 28 novembre 2012 12 décembre 2012 13 décembre 2012 20 décembre 2012	14
67/503.	Débat général de la soixante-septième session de l'Assemblée générale	7	2 ^e	21 septembre 2012	15
67/504.	Adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour	7	2 ^e 53 ^e	21 septembre 2012 12 décembre 2012	15
67/505.	Réunion de haut niveau sur l'état de droit aux niveaux national et international	83	5 ^e	24 septembre 2012	15
67/506.	Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation	106	22 ^e	9 octobre 2012	15
67/507.	Rapport du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 1994	72	24 ^e	15 octobre 2012	15
67/508.	Rapport du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991	73	24 ^e	15 octobre 2012	16
67/509.	Rapport du Conseil économique et social	9	28 ^e	22 octobre 2012	16
67/510.	Rapport de la Cour internationale de Justice	71	29 ^e	1 ^{er} novembre 2012	16
67/511.	Communication faite par le Secrétaire général en vertu du paragraphe 2 de l'Article 12 de la Charte des Nations Unies	108	38 ^e	15 novembre 2012	16
67/512.	Rapport du Conseil de sécurité	30	39 ^e	15 novembre 2012	16
67/513.	Réduction des budgets militaires	86	48 ^e	3 décembre 2012	21
67/514.	Maintien de la sécurité internationale – relations de bon voisinage, stabilité et développement en Europe du Sud-Est	88	48 ^e	3 décembre 2012	21
67/515.	Rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale et du désarmement	93	48 ^e	3 décembre 2012	21
67/516.	Missiles	94, <i>ff</i>	48 ^e	3 décembre 2012	21
67/517.	Transparence dans le domaine des armements	94	48 ^e	3 décembre 2012	22
67/518.	Groupe de travail à composition non limitée sur la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement	94, <i>h</i>	48 ^e	3 décembre 2012	22
67/519.	Revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement	102	48 ^e	3 décembre 2012	23
67/520.	Projet de programme de travail et de calendrier de la Première Commission pour 2013	116	48 ^e	3 décembre 2012	23

Annexe – Répertoire des décisions

<i>Numéro de décision</i>	<i>Titre</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Séance plénière</i>	<i>Date d'adoption</i>	<i>Page</i>
67/521.	Planification des programmes (Première Commission)	131	48°	3 décembre 2012	23
67/522.	Célébration du trentième anniversaire de l'ouverture à la signature de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer	75	49°	10 décembre 2012	16
67/523.	Programme de travail provisoire de la Sixième Commission pour la soixante-huitième session de l'Assemblée générale	116	56°	14 décembre 2012	35
67/524.	Planification des programmes (Sixième Commission)	131	56°	14 décembre 2012	36
67/525.	Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Conseil de coopération des États de langue turcique	166	56°	14 décembre 2012	36
67/526.	Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Conférence internationale des partis politiques asiatiques	167	56°	14 décembre 2012	36
67/527.	Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Chambre de commerce internationale	169	56°	14 décembre 2012	36
67/528.	Augmentation du nombre des membres du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique	51	59°	18 décembre 2012	23
67/529.	Augmentation du nombre des membres du Comité de l'information	55	59°	18 décembre 2012	23
67/530.	Question de Gibraltar	60	59°	18 décembre 2012	24
67/531.	Projet de programme de travail et de calendrier de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) pour la soixante-huitième session de l'Assemblée générale	116	59°	18 décembre 2012	24
67/532.	Planification des programmes [Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)]	131	59°	18 décembre 2012	24
67/533.	Mettre fin aux mutilations génitales féminines	28, a	60°	20 décembre 2012	27
67/534.	Documents examinés par l'Assemblée générale au titre de la question de la promotion de la femme	28	60°	20 décembre 2012	27
67/535.	Rapports examinés par l'Assemblée générale au titre de la question de la promotion et de la protection des droits de l'enfant	65	60°	20 décembre 2012	27
67/536.	Document examiné par l'Assemblée générale en rapport avec la question des droits des peuples autochtones	66	60°	20 décembre 2012	27
67/537.	Documents examinés par l'Assemblée générale au titre de la question de l'élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée	67	60°	20 décembre 2012	28
67/538.	Application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne	69, d	60°	20 décembre 2012	28
67/539.	Documents examinés par l'Assemblée générale au titre de la question de la promotion et de la protection des droits de l'homme	69	60°	20 décembre 2012	28
67/540.	Documents examinés par l'Assemblée générale au titre de la prévention du crime et de la justice pénale	103	60°	20 décembre 2012	30

Annexe – Répertoire des décisions

<i>Numéro de décision</i>	<i>Titre</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Séance plénière</i>	<i>Date d'adoption</i>	<i>Page</i>
67/541.	Programme de travail de la Troisième Commission pour la soixante-huitième session de l'Assemblée générale	116	60 ^e	20 décembre 2012	30
67/542.	Planification des programmes (Troisième Commission)	131	60 ^e	20 décembre 2012	31
67/543.	Programmes de communication pour le développement dans le système des Nations Unies	17	61 ^e	21 décembre 2012	24
67/544.	Questions de politique macroéconomique	18	61 ^e	21 décembre 2012	24
67/545.	Vers le développement durable de la mer des Caraïbes pour les générations actuelles et à venir	20, b	61 ^e	21 décembre 2012	25
67/546.	Mondialisation et interdépendance	22	61 ^e	21 décembre 2012	25
67/547.	Groupes de pays en situation particulière	23	61 ^e	21 décembre 2012	25
67/548.	Activités opérationnelles de développement	25	61 ^e	21 décembre 2012	25
67/549.	Programme de travail de la Deuxième Commission pour la soixante-huitième session de l'Assemblée générale	116	61 ^e	21 décembre 2012	25
67/550.	Planification des programmes (Deuxième Commission)	131	61 ^e	21 décembre 2012	26
67/551.	Régime commun des Nations Unies	137	62 ^e	24 décembre 2012	32
67/552.	Questions dont l'examen est reporté à une date ultérieure	129	62 ^e	24 décembre 2012	32
67/553.	Situation budgétaire et financière des organismes des Nations Unies	139	62 ^e	24 décembre 2012	34
67/554.	Points de l'ordre du jour que l'Assemblée générale doit encore examiner à sa soixante-septième session	7	62 ^e	24 décembre 2012	16